**Commission d'évaluation**
**de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

# Plan stratégique 2022-2027

# du Cégep de Rivière-du-Loup

Octobre 2022

Québec

# Introduction

Le *Plan stratégique* 2022-2027 du Cégep de Rivière-du-Loup a été adopté par le conseil d'administration le 13 juin 2022. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 16 juin de la même année.

La Commission a évalué le plan stratégique du Cégep lors de sa réunion tenue le 25 octobre 2022. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

# Présentation du plan

La planification stratégique du Cégep de Rivière-du-Loup couvre la période de 2022 à 2027. Le plan de réussite y est intégré.

La démarche d'élaboration du Cégep a été menée par son laboratoire en innovation ouverte. Une consultation de la communauté collégiale ainsi que de plusieurs partenaires de la région a mené à la production d'un bilan exposant les résultats, les faits saillants ainsi que les recommandations des instances consultées.

Le plan stratégique s'articule autour de 3 orientations qui se déclinent en 8 objectifs et 24 priorités d'intervention. Il présente, en plus de la démarche, le Cégep ainsi que les mécanismes de suivi et de mise à jour. Un document distinct présente le résultat de l'analyse de la situation.

# Évaluation du plan

## La conformité

Le plan est conforme à l'article 16.1 de la Loi. Il tient compte des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la situation du Cégep. En plus de couvrir une période de plusieurs années, il comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Cégep pour réaliser sa mission. De plus, il est disponible sur le site Web de l'établissement.

Toutefois, la Commission constate que le Cégep ne dispose pas, comme le prévoit l'article 16.2 de la Loi, d'un document expliquant le plan de réussite à l'intention des étudiants et des membres de son personnel. En conséquence,

> *la Commission recommande au Cégep de Rivière-du-Loup d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite.*

Conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration de l'établissement.

## L’efficacité potentielle

### L’analyse de la situation

Le Cégep a procédé à une analyse de sa situation pour élaborer son *Plan stratégique 2022- 2027*, incluant le plan de réussite, qui l’a amené à actualiser la lecture de ses environnements interne et externe. L’analyse de l’environnement interne aborde l’effectif étudiant et les programmes d’études, la réussite et la diplomation, la recherche, les ressources informationnelles, la situation budgétaire ainsi que les ressources humaines. Des thèmes liés à la démographie et à l’emploi, la vitalité des cégeps dans les régions éloignées ainsi que le chantier sur la réussite au collégial ressortent de l’analyse de l’environnement externe. La Commission estime que l’analyse de la situation est diversifiée et approfondie, qu’elle reflète les particularités de l’établissement et qu’elle identifie des problématiques ou des enjeux pour le Cégep. Toutefois, le résultat de l’analyse de la situation est présenté dans un document distinct du plan stratégique. La Commission **invite** le Cégep à inclure, dans son plan stratégique, les principaux constats de son analyse de la situation afin de mieux comprendre les enjeux déterminant les choix stratégiques qui sont faits par la suite.

### Les orientations

Le plan comprend trois orientations qui touchent la réussite, le rayonnement et la mobilisation. Les orientations du plan stratégique, incluant le plan de réussite, sont en lien avec la mission et la vision du Cégep ainsi que les défis qui découlent de l’analyse de la situation.

### Les objectifs stratégiques

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, contient huit objectifs clairs et en lien avec les orientations du plan et les enjeux de l’analyse de la situation. Ces objectifs sont accompagnés d’indicateurs pertinents, susceptibles de mesurer la progression vers l’atteinte des objectifs. Des résultats attendus (nommés cibles par le Cégep) accompagnent chaque indicateur. Des priorités d’intervention viennent préciser chacun des objectifs du plan.

### Le mécanisme de mise en œuvre

Afin d’assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, le Cégep prévoit l’élaboration d’un plan de travail annuel diffusé à toute la communauté collégiale. La diffusion de bilans de mi-année, en février, et de bilans annuels, en septembre, est aussi prévue. La mise en œuvre est sous la responsabilité de la Direction générale.

## Le mécanisme de suivi des résultats

Le Cégep prévoit la production et la diffusion annuelles d'un document synthèse regroupant les principales actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs stratégiques. C'est la Direction générale qui est responsable du suivi des résultats. Bien qu'une partie du mécanisme soit présenté, le plan n'indique pas comment ce mécanisme permet son actualisation. Pour cette raison, la Commission ***suggère*** au Cégep de s'assurer que le suivi des résultats lui permet d'actualiser son plan stratégique.

## Le plan de réussite

Le plan de réussite constitue la première orientation du *Plan stratégique 2022-2027* du Cégep de Rivière-du-Loup. Cette orientation se décline en trois objectifs visant à s'engager à favoriser la réussite éducative, à viser l'excellence en enseignement et en pédagogie et à favoriser une santé mentale équilibrée pour la communauté étudiante. Les objectifs sont en lien avec les obstacles à la réussite et l'analyse des indicateurs de réussite. Le plan contient également des objectifs visant la réussite des cours au premier trimestre, la réinscription au troisième trimestre ainsi que la diplomation deux ans après la durée prévue des études.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2022-2027* du Cégep de Rivière-du-Loup est **partiellement conforme** aux dispositions de la Loi. De même, elle recommande au Cégep d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite.

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**. La Commission suggère au Cégep de s'assurer que le suivi des résultats lui permet d'actualiser son plan stratégique. Elle l'invite également à inclure, dans son plan stratégique, les principaux constats de son analyse de la situation afin de mieux comprendre les enjeux déterminant les choix stratégiques qui sont faits par la suite.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Virginie Bérubé

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**